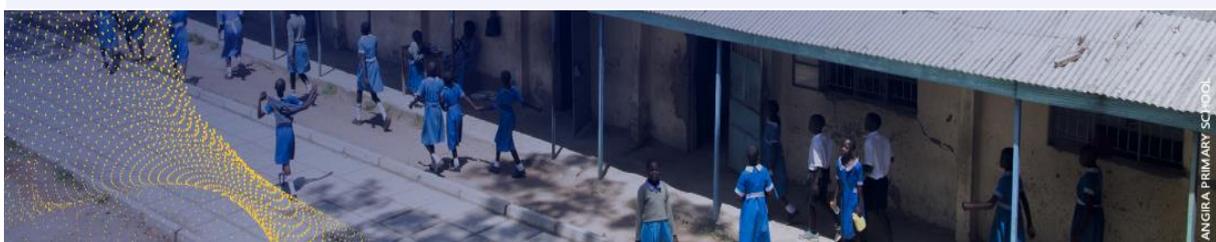


FACILITE REGIONALE POUR LES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE

FENETRE 2 – APPEL À PROJETS

L'Initiative Régionale pour les Enseignants en Afrique, financée par l'Union européenne, vise à aider les pays africains à améliorer l'éducation et la formation des enseignants et à s'assurer que leurs écoles disposent de suffisamment d'enseignants qualifiés. L'Initiative contribue aux objectifs régionaux et nationaux en soutenant et en complétant les réformes nationales de l'éducation et des enseignants, en offrant des opportunités de collaboration entre les pays et avec l'Europe, en soutenant les partenariats et l'apprentissage par les pairs pour les enseignants de la région.

La Facilité Régionale pour les Enseignants en Afrique est un volet de l'Initiative qui soutient des initiatives nationales et régionales visant à offrir une éducation de qualité, grâce à une approche pluridimensionnelle, fondée sur trois piliers complémentaires. Elle vise à renforcer les capacités locales grâce à un soutien technique pour améliorer les politiques enseignantes et les systèmes éducatifs, à encourager des méthodes d'enseignement innovantes et évolutives pour une mise en œuvre régionale efficace, à augmenter la génération et l'application de données et de preuves dans les pratiques éducatives, et à promouvoir l'adoption de cadres régionaux et de pratiques fondées sur des preuves qui facilitent l'apprentissage conjoint et le partage des meilleures pratiques au niveau régional. Elle est mise en œuvre grâce à un partenariat de trois États membres de l'UE – la France, la Belgique et la Finlande – avec Expertise France jouant le rôle de coordonateur aux côtés de l'« Equipe Belgique » (APEFE, VVOB et Enabel) et EDUFI.



1 APPEL À PROJETS

À partir du 5 juin, dans la cadre de la fenêtre portant sur la formation initiale et continue des enseignants, la Facilité lance 2 Appels à Projets (AAP).

Nous sommes impatients de découvrir des idées de projets ayant le potentiel de faire progresser la formation des enseignants, le développement professionnel et le travail collaboratif.



Le premier appel à projets (AAP 1) se concentre sur le test et le renforcement des innovations dans la formation et le développement professionnel des enseignants. L'objectif est d'identifier et d'élargir les méthodes d'enseignement efficaces et innovantes qui peuvent être adaptées et étendues à différentes régions.

APPEL À PROJETS 1 ([télécharger](#) →) [Solutions innovantes pour la formation des enseignants](#)



Le deuxième appel à projets (AAP 2) est dédié à la formation initiale et continue des enseignants travaillant dans des contextes affectés par des crises. Cet appel vise à développer et mettre en œuvre des stratégies qui améliorent la résilience et l'efficacité des systèmes éducatifs dans les zones touchées par l'instabilité, garantissant une éducation de qualité malgré des circonstances difficiles.

APPEL À PROJETS 2 ([télécharger](#) →) [Appui aux enseignants dans les contextes de crise](#)

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES NOTES CONCEPTUELLES : 15 JUILLET 2024

2 COMMENT SOUMETTRE UNE PROPOSITION ?

1	2	3	4
Téléchargez le dossier de candidature à partir du 5 juin 2024	Participez au webinaire d'information le 12 juin 2024 (Heure de Bruxelles – UTC+2)	Complétez la note conceptuelle, accompagnée des documents annexes	Soumettez les documents avant le 15 Juillet 2024 à 13H00 (UTC+2).

2.1 QUI PEUT POSTULER ?

Les appels à projets sont ouverts aux acteurs publics ou aux acteurs privés à but non lucratif tels que les organisations non gouvernementales, les opérateurs du secteur public et les autorités locales qui sont établis dans les pays ou territoires définis comme éligibles aux procédures de passation de marchés et de subventions pour les actions financées dans le cadre de l'Instrument de Voisinage, de Développement et de Coopération Internationale (NDICI - Global Europe) pour la période 2021-2027¹ et ayant une présence significative liée aux objectifs des appels à projets.

3 AAP 1 – SOLUTIONS INNOVANTES POUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

3.1 OBJECTIF

L'objectif de ce premier appel à projets est, en identifiant et en soutenant l'extension de solutions innovantes, d'améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de la formation initiale et continue des enseignants dans quatre domaines thématiques :

1. Pédagogie pour l'apprentissage fondamental ;
2. Compétences vertes ;
3. Compétences numériques ;
4. Pédagogie transformative en matière de genre.



L'appel à projets vise à promouvoir des solutions innovantes (y compris des solutions « low tech » et/ou numériques) aux problèmes persistants et à donner à ces projets l'opportunité de tester leur potentiel et d'élaborer une voie durable et impactante pour leur mise à l'échelle. Les propositions doivent s'aligner sur les défis de l'enseignement allant de la petite enfance à l'enseignement secondaire inférieur. Ces solutions innovantes doivent être adaptables, intégrées et utilisées par les partenaires nationaux dans l'éducation générale, et en particulier par les prestataires nationaux de formation des enseignants.

3.2 NOTRE APPUI

L'appel vise à offrir des subventions ainsi que des opportunités de renforcement des capacités/d'apprentissage en présentiel et à distance.

Le montant total indicatif pour l'appel à projets est de :

3.200.000 EUR

Toute demande de subvention dans le cadre de cet appel à propositions doit se situer entre les montants minimum et maximum suivants :

Montant minimum : **200.000 EUR**
Montant maximum : **400.000 EUR**

La Facilité financera 90 % des dépenses éligibles présentées dans le rapport financier final soumis. Le bénéficiaire devra couvrir les 10 % restants.

La durée d'une action ne peut pas être inférieure à 18 mois ni dépasser 24 mois.

¹https://www.caribank.org/sites/default/files/2022-07/Countries%20Eligible%20under%20EU%20procurement%20provisions%20-%20a2a1_ecprogrammes_eligibility2021_2027_en.pdf

L'autorité contractante est Enabel. Tous les documents et le lien pour soumettre sur :

www.wehubit.be

Les questions concernant ce premier appel à propositions peuvent être adressées par e-mail à :

wehubit@enabel.be

3.3 ZONES ELIGIBLES

LES ACTIONS DE L'AAP 1 DOIVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE DANS UN (OU PLUSIEURS) DES 49 PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE :

Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo (République démocratique du Congo), Congo (République du Congo), Côte d'Ivoire, Djibouti, Guinée équatoriale, Érythrée, Eswatini (anciennement Swaziland), Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.



4 AAP 2 – SOUTIEN AUX ENSEIGNANTS DANS LES CONTEXTES DE CRISE

4.1 OBJECTIF

Cet appel à projets se concentre sur la formation initiale et continue des enseignants qui exercent dans des situations de crise telles que les conflits ou les catastrophes naturelles, où ils doivent adapter les méthodes pédagogiques, gérer le stress et les traumatismes, et travailler avec des ressources limitées.



Les priorités thématiques clés doivent être reflétées dans les propositions. Elles concernent le développement de la pédagogie pour les compétences fondamentales, l'intégration des compétences numériques et vertes, et la promotion de la pédagogie transformatrice en matière de genre. Ces priorités visent à améliorer la littératie, la numératie, la littératie numérique, la sensibilisation à l'environnement et l'équité de genre dans l'éducation, en veillant à ce que les méthodes d'enseignement soient inclusives et adaptées aux besoins diversifiés des apprenants.

4.2 NOTRE APPUI

Le montant total indicatif pour l'appel à projets est de :	5.000.000 EUR
Toute demande de subvention dans le cadre de cet appel à propositions doit se situer entre les montants minimum et maximum suivants :	Montant minimum : 400.000 EUR Montant maximum : 800.000 EUR
La Facilité financera 90 % des dépenses éligibles présentées dans le rapport financier final soumis. Le bénéficiaire devra couvrir les 10 % restants.	
La durée d'une action ne doit pas dépasser 24 mois	
L'autorité contractante est Expertise France	

4.3 ZONES ELIGIBLES

LES ACTIONS DE L'AAP2 DOIVENT ÊTRE MISES EN ŒUVRE DANS UN (OU PLUSIEURS) DES 21 PAYS SUIVANTS :

Angola, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo (République démocratique du Congo), Érythrée, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.

Eligible countries CFP2

21 countries

West Africa
East and central Africa
Southern Africa

5 PLUS D'INFORMATION? REJOIGNEZ-NOUS EN LIGNE !

Le **mercredi 12 juin**, un webinar est organisé pour informer plus en détail les candidats potentiels sur les 2 appels à projets. Le webinar se tiendra successivement dans trois langues (anglais, français et portugais).

Pour rejoindre le webinar, veuillez utiliser le lien ci-dessous, selon la langue de votre choix.

12 JUIN 2024 - (UTC+2)

[EN ANGLAIS - 11H00](#)

[EN FRANCAIS - 13H00](#)

[EN PORTUGUAIS - 15H00](#)